

**Master 1 de « Droit des ressources humaines et protection sociale »
Cours de « Droit des obligations et pratique contractuelle »**

Intervenant : Sandy BASILE

Objectifs	Méthodologie
<p>A l'issue de ce module, les étudiants doivent :</p> <ul style="list-style-type: none">- Etre capable de maîtriser les notions et concepts juridiques en droit des obligations- Connaître les tendances de la jurisprudence interprétant les notions et concepts juridiques- Appréhender les règles juridiques au droit des contrats dans des situations concrètes	<p><u>Méthode pédagogique :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Présentation des règles juridiques applicables en droit des obligations et de la responsabilité- Des illustrations et des exemples concrets- Des études des textes juridiques et des commentaires d'arrêts
Progression pédagogique	
<p><i>MOTS CLÉS : DEFINITION - CLASSIFICATION – FORMATION DU CONTRAT – NULLITE – EXÉCUTION – INEXÉCUTION – RESPONSABILITE</i></p>	
<p style="text-align: center;">I / Introduction et rappel terminologique</p>	
<p>A. <u>La classification des obligations</u></p>	
<ul style="list-style-type: none">- Les obligations d'origine volontaire : le contrat ;- Les obligations d'origine légale : la responsabilité délictuelle et les quasi-contrats.	
<p>B. <u>Qu'est ce qu'un contrat ?</u></p>	
<ul style="list-style-type: none">- Définition ;- La classification des contrats ;- Le principe de la liberté contractuelle et ses limites.	
<p style="text-align: center;">II / La pratique contractuelle</p>	
<p>A. <u>Comment conclure valablement un contrat ?</u></p>	
<ul style="list-style-type: none">- La capacité de contracter ;- La volonté de contracter ;<ul style="list-style-type: none">o Offreo Distinction avec les pourparlers et les contrats préparatoireso L'intégrité du consentement (le dol, l'erreur, la violence)- Le formalisme du contrat : peut-il être conclu simplement de façon orale ou faut-il un écrit ? ;- Le contenu du contrat ;<ul style="list-style-type: none">o Il doit avoir un objet (existence et licéité)	

- Il doit avoir une cause (existence et licéité)

B. La nullité du contrat

- Définition (la nullité est une sanction du non-respect des conditions de conclusion d'un contrat) ;
- Conditions ;
- Effets.

C. L'exécution d'un contrat conclu valablement

- La force obligatoire du contrat entre les parties ;
- Effets du contrat à l'égard des tiers ;
 - La stipulation pour autrui
 - La promesse de porte-fort

D. La fin du contrat

II / Le non-respect de l'exécution du contrat

A. L'impossibilité d'exécution : la force majeure

B. La défaillance d'exécution

- L'action en exécution du contrat ;
- L'exception d'inexécution ;
- La résolution pour inexécution du contrat (distinction avec la nullité et la caducité).

C. La responsabilité contractuelle

- La faute ;
 - L'obligation de moyen
 - L'obligation de résultat
- Le dommage ;
- Le lien de causalité entre la faute et le dommage.

III / Etude de cas

A. Présentation de la structure type d'un contrat de vente et/ou de prestation de service

B. Cas pratique sur la formation du contrat

C. Cas pratique sur la responsabilité contractuelle

L'intervenant	Durée
<u>Responsable de l'UE :</u> Sandy Basile, avocat de formation, il est actuellement éditeur juridique au sein des éditions Lamy	<u>Durée :</u> 3 jours

